

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Document 1399 – 26.04.2026

**Descriptif**

<b>Objet</b>	Remise à niveau structurelle du pôle thérapeutique des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) – niveau R du bâtiment Opéra (phases SIA 31 à 53)	
<b>Forme de mise en concurrence</b>	Appel d'offres	
<b>Type de procédure</b>	Ouvverte	
<b>Mandat</b>	Assistance à maîtrise d'ouvrage	
<b>Honoraires</b>	Surélévation partielle du bâtiment Opéra : le coût de l'ouvrage est estimé à environ CHF 33'000'000.- HT, hors honoraires Renforcement parasismique du bâtiment Opéra : le coût de l'ouvrage est estimé à environ CHF 6'000'000.- HT, hors honoraires Rénovation / agrandissement de la logistique pharmacie : le coût de l'ouvrage est estimé à environ CHF 5'000'000.- HT, hors honoraires Rénovation locaux de Roseraie 70 : le coût de l'ouvrage est estimé à environ CHF 2'000'000.- HT, hors honoraires	
<b>N° de publication sur simap.ch</b>	35178-01	
<b>Date de publication sur simap.ch</b>	10.04.2026	
<b>Délai de remise de l'offre</b>	25.05.2026 15:00	
<b>Adjudicateur</b>	Hôpitaux Universitaires de Genève, Département de l'Immobilier (DI), Rue Gabrielle Perret-Gentil 4, 1211 Genève 14	
<b>Organisateur</b>	Centrale d'achats et d'ingénierie biomédicale (CAIB) des hôpitaux universitaires Vaud-Genève, Boulevard de la Tour 8, 1205 Genève	
<b>Communauté de soumissionnaires</b>	Non autorisée	
<b>Sous-traitance</b>	Autorisée (maximum 50 %)	
<b>Critères d'adjudication</b>	Qualité économique de l'offre (prix 40 %, temps 60 %)	25 %
	Références	15 %
	Compréhension de la problématique / méthodologie	20 %
	Organisation	40 %
<b>Notation du prix</b>	Méthode linéaire Tmoyenne	
<b>Notation du temps</b>	Méthode T4	
<b>Comité d'évaluation</b>	M. Clément Lucarain, chef de service MO M. Pierre Adnet, adjoint de la Direction MOD	

## **Commentaires techniques**

### **Remarques sur l'appel d'offres**

Le sous-critère du prix est pondéré à 10 % (soit 40 % de 25 %), alors qu'il devrait être au moins à 20 % selon les Recommandations cantonales de la CCMP. Toutefois la CCAO ne sanctionne pas ce point et observe que le critère de la qualité économique globale de l'offre est de 25 %, ce qui est conforme aux recommandations de la CCAO.

Le comité d'évaluation ne compte pas de membre indépendant du maître d'ouvrage ce qui s'écarte des recommandations de la CCAO. En outre, Le comité d'évaluation ne compte que deux membres alors que la norme SIA 144 préconise un nombre minimal de trois membres. La CCAO estime par ailleurs qu'un comité aussi restreint ne favorise par une délibération de qualité et préconise également un minimum de trois membres.

### **Avis de la CCAO**



### **Distribution**

Aux membres des associations membres de la FAI

A l'adjudicateur

A l'organisateur